

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

**L'ÉCHO SAUMUROIS**

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).****DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 13 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.****CORPS LÉGISLATIF***Compte-rendu de la séance du 11 mars.*

PRÉSIDENCE DE M. SCHNEIDER, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 2 mars, lu par M. Darimon, l'un des secrétaires, est adopté.

M. le président Schneider se lève. Un profond silence s'établit.

Mes chers collègues, dit-il : avant-hier, lorsque de sombres pressentiments sur l'état de M. le duc de Morny se sont répandus, une cruelle et profonde émotion a éclaté au sein du Corps-Législatif. Dès que le fatal événement a retenti, nous nous sommes sentis glacés, et nos travaux ont été spontanément suspendus en signe de deuil.

J'aurais aujourd'hui respecté ce silence de deuil, si je n'avais à vous faire une communication officielle sur le sujet même qui afflige nos cœurs et agite nos esprits. (Vif assentiment).

Je suis informé que la cérémonie des obsèques aura lieu lundi à midi précis, à la Madeleine.

Le Corps-Législatif tout entier voudra y assister. (Oui ! oui !) Chacun de nous pleure un ami, un bienveillant conseil; chacun de nous voudra dire un dernier adieu au collègue qui honorait la présidence par tant de qualités réunies; chacun voudra rendre un suprême hommage à l'homme illustre que perd la

France, au serviteur dévoué et à l'ami que pleure l'Empereur.

Voici la lettre et le décret impérial :

Paris, le 10 mars 1865.

Monsieur le vice-président,

J'ai l'honneur de vous adresser ampliation du décret par lequel l'Empereur a décidé que les funérailles de M. le duc de Morny seraient célébrées aux frais du Trésor public. Cette douloureuse cérémonie aura lieu lundi prochain, 13 mars, à midi.

L'Empereur, le Corps-Législatif, le pays perdent un ami profondément dévoué, un illustre homme d'Etat, qui avait rendu de grands services, et qui semblait appelé à en rendre de bien grands encore.

Dieu a de sévères arrêts. Nous ne pouvons que nous incliner dans la douleur et les larmes.

Agréez, etc.

Le ministre d'Etat,  
ROUHER.

Napoléon, etc.,

Considérant les services éminents rendus à notre gouvernement par M. le duc de Morny, président du Corps-Législatif,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

**ARTICLE PREMIER.**

Les funérailles de M. le duc de Morny seront célébrées aux frais du Trésor public.

**ART. 2.**

Le ministre d'Etat et le ministre de notre maison et des beaux-arts sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 10 mars 1865.  
NAPOLÉON.

Après une telle communication, je ne dois plus rien dire à la Chambre, et je lève la séance.

Le Corps-Législatif sera donc prévenu à domicile du jour de la séance prochaine.

Les obsèques étant à midi précis, on se réunira à onze heures et demie au palais de la présidence.

MM. les députés porteront un signe extérieur de deuil, et le deuil est dans tous nos cœurs. (Marque universelle d'adhésion).

La séance est levée à deux heures vingt-cinq minutes.

Le chef des secrétaires-rédacteurs,  
ALEXANDRE TARDIEU.**SÉNAT.**

M. le Président du Sénat ouvre la séance par ces paroles que lui a inspirées la mort de M. de Morny.

Messieurs les Sénateurs,

Notre séance d'aujourd'hui s'ouvre sous l'impression de douloureux sentiments. Un homme éminent vient d'être enlevé à l'Empereur, à la France, au grand corps qu'il présidait avec tant de qualités brillantes et solides. M. le duc de Morny est mort ce matin à la suite d'une maladie dont les rapides progrès ont déconcerté toutes les prévisions. (Profonde sensation.)

M. de Morny ne nous appartenait que par le lien de solidarité qui unit tous les serviteurs fidèles de l'Empire. Mais ce lien est puissant ici. Et dans l'âme de nous tous, il y a de profonds regrets pour le courageux ami de l'Empereur, pour cet homme d'Etat loyal et éclairé dont le nom se rattache avec un si grand hon-

neur à la fondation de l'Empire. (Très-bien ! très-bien !)

Messieurs, ce sont là de sévères leçons de la Providence. Quelles soient un avertissement pour nous. Les hommes passent; mais il faut que les institutions restent. (Vive adhésion.) Réunissons-nous autour d'elles, donnons-leur, dans la mesure de nos forces, la solidité qui vient du respect, de l'union de convictions énergiques.

Les hommes seront assez récompensés si l'avenir, reconnaissant de leurs efforts, peut dire d'eux, comme il dira de M. le duc de Morny : « Il a mis une pierre à cet édifice élevé par Napoléon III, pour la sécurité, le progrès et la grandeur de la France ! » (Mouvement général d'approbation; applaudissements.)

Des correspondances étrangères annoncent que le général La Marmora est décidé à donner sa démission quelque temps après l'installation du gouvernement italien à Florence.

Nos informations particulières contredisent ce bruit de la façon la plus absolue. D'ailleurs, le plus simple bon sens indique qu'un ministre ne prend pas, quatre ou cinq mois par avance, une résolution comme celle que l'on prête bien gratuitement au général La Marmora.

Le Sénat italien, dans sa dernière séance, a voté, à la majorité de 62 voix contre 22, la loi pour l'unification administrative, qui avait été déjà adoptée par la Chambre des députés.

L'Italie doit maintenant se préoccuper de la situation nouvelle que lui fait cette loi, et s'efforcer de la faire entrer dans ses mœurs

**FEUILLETON.****MARIE LA DORMEUSE.**

I. — LA VIEILLE DE LA CÔTE.

(Suite.)

Ainsi chez la Vieille de la Côte tout était simulé : sa misère, son isolement sur la terre, sa dureté même, rien n'était vrai.

Qui eût cru cela à Bouille ? Personne à coup sûr, et pourtant rien n'était plus réel.

La Vieille de la Côte avait un cœur aimant, dévoué, et elle avait pour quelqu'un une affection profonde.

Oui, la Vieille de la Côte avait un cœur aimant et dévoué; mais en expiation d'une grande faute, — elle avait si cruellement souffert, la pauvre femme, qu'il lui avait fallu ensevelir tout vivant, — qu'on nous pardonne cette expression romantique, — ce cœur déchiré, afin que personne n'en soupçonnât les plaies saignantes.

Elle vivait de sa douleur comme une autre eût vécu de sa joie. Et pour être sûre que nul être humain ne jetterait un regard indiscret dans sa vie de chagrins, elle s'était soigneusement appliquée à s'isoler, à

éloigner tout le monde, les âmes généreuses comme les importants.

Elle s'était d'abord volontairement exilée, quittant le lieu de sa naissance, le pays où elle avait péché et pleuré, pour venir habiter un village où elle fût complètement inconnue.

Elle avait revêtu des allures sauvages, et s'était montrée avec affectation sous des dehors égoïstes et méchants.

Peu après elle avait fini par endormir, sinon étouffer les instincts généreux que Dieu avait pu mettre en elle, et avait vu, avec une amère satisfaction, les uns et les autres l'accepter telle qu'elle se montrait, puis la détester et la fuir.

Que la pauvre femme n'eût pas quelquefois, surtout dans les premiers temps de sa douloureuse comédie, regretté sa détermination, regretté même de voir son but aussi facilement atteint, nous ne l'affirmerions pas; mais elle avait eu le triste courage de persévérer.

Elle finit donc par prendre au sérieux, même vis-à-vis d'elle-même, le rôle affreux qu'elle s'était imposé. Elle se fit réellement une seconde nature, se créa des sentiments factices presque aussi impérieux que ses sentiments naturels.

Les années avaient succédé aux années depuis son installation à la Bouille. Elle avait vu mourir ou s'éloigner presque tous ceux qui se trouvaient au bourg à son arrivée; le mystère dont elle s'était entourée, l'isolement dans lequel elle avait vécu, tout avait donné à son existence quelque chose d'étrange, d'énigmatique qui prêtait aux commentaires les plus singuliers, ainsi que nous l'avons constaté.

Les choses en étaient là, et rien ne pouvait faire présumer qu'elles se modifieraient, quand tout d'un coup, du soir au matin, tout changea subitement de face dans la mesure, absolument comme si une fée s'en fût mêlée.

On était à la mi-mai. La veille, chacun avait pu s'assurer que la Vieille de la Côte était toujours solitaire dans sa maison, que la maison était aussi calme, aussi silencieuse, que rien enfin n'était changé dans la vie et les allures de la mystérieuse inconnue.

Et ne voilà-t-il pas qu'au matin, en passant devant le logis de la Vieille, un pêcheur entendit distinctement à ses oreilles stupéfaites un joyeux et long éclat de rire, frais et perlé comme la gamme capricieuse d'un moineau franc; un éclat de rire argentin qui dénonçait les dix-huit ans de la bouche

qui le laissait échapper, tout aussi bien qu'un acte de naissance. Notre homme se retourna, supposant que quelque fillette le suivait. Point ! il était seul sur la route.

C'était à n'y rien comprendre : aussi n'y comprit-il rien. Avoir la pensée que cet éclat de rire sortait de la mesure était impossible, et le pêcheur ne songea même pas à regarder dans la maison; autant aurait-il fallu songer à tirer farine blanche d'un sac à charbon.

— Bien sûr, les oreilles m'auront chômé, se dit-il... en reprenant sa marche un instant interrompue...

Il n'avait pas fait dix pas que l'air retentit de nouveau, du bruit joyeux. En style musical, c'était une reprise.

Cette fois le pêcheur intrigué se dit qu'il n'en aurait pas le démenti et connaîtrait la rieuse.

Il ne se contenta pas de s'arrêter, de tourner la tête, il fit volte-face et revint sur ses pas en regardant à droite, à gauche et en haut.

Notre homme alors resta la bouche béante, les yeux écarquillés... et il y avait bien de quoi.

À l'une des lucarnes, comme un pastel de Latour dans un vieux cadre, il aperçut une ravissante

en renonçant à ces haines et à ces rivalités de province à province, qui lui ont été si fatales depuis le moyen âge jusqu'à la dernière guerre, qui a assuré son indépendance.

Six archevêques, vingt évêques et treize vicaires généraux des Marches et de l'Ombrie ont adressé à Victor-Emmanuel une protestation contre le projet de loi concernant les corporations religieuses.

Le cardinal d'Andrea a envoyé une lettre pastorale aux fidèles de son diocèse de Sabine et de Subiaco, pour leur annoncer l'encyclique et le jubilé de Pie IX.

Une correspondance de Berlin affirme que la réponse du comte Mensdorff à la dernière dépêche prussienne n'a pas produit, à Berlin, l'impression qu'aurait désiré le cabinet de Vienne.

Cette correspondance donne, de la dépêche autrichienne, une analyse dont il certifie l'exactitude.

M. Mensdorff y déclarerait que son gouvernement se trouve dans l'impossibilité d'adhérer à trois des propositions formulées par la Prusse, savoir :

La cession de divers points du territoire des duchés en toute souveraineté à la Prusse ; l'union militaire et l'union maritime, telles qu'elles ont été définies par M. de Bismark, parce que si ces demandes étaient accordées, il en résulterait un état de choses qui, au point de vue du cabinet de Vienne, serait inconciliable avec les intérêts de l'Allemagne et des duchés eux-mêmes.

Le comte Mensdorff conclut, en rappelant l'article 3 du traité de paix de Vienne, qui accorde à l'Autriche le droit de co-possession des duchés.

On croit généralement que M. de Bismark se dispensera de répondre à la dépêche du comte Mensdorff.

On lit dans un article de fond de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

« Le Danemark est devenu maintenant une menace pour l'Allemagne, et la Prusse, par conséquent, exige des garanties pour la sécurité des frontières, garanties que ne peut donner l'établissement d'un petit Etat indépendant.

» Si l'Autriche trouve les demandes de la Prusse inacceptables, la possession en commun des duchés par les deux grandes puissances continuera jusqu'à ce qu'une entente se soit établie entre elles aux conditions proposées actuellement ou à d'autres conditions. »

La publication du décret de l'empereur Maximilien assujettissant les bulles, les brefs,

les rescrits du pape à l'autorisation préalable du gouvernement, a donné lieu à une protestation de M<sup>r</sup> Meglia, rédigée sous forme de lettre au ministre des affaires étrangères du cabinet mexicain. Le *Mémorial diplomatique* assure que M<sup>r</sup> Meglia aurait objecté contre le décret les deux propositions suivantes :

1<sup>o</sup> Le droit du Saint-Père comme chef de l'Eglise est parfaitement reconnu par tout le monde, et les actes pontificaux en général ne sont que des actes d'une juridiction indépendante et souveraine ;

2<sup>o</sup> Rome ne pourra jamais comprendre qu'un des sujets du pape, fût-il empereur ou roi, ait le droit d'empêcher la publication d'un de ses décrets ou d'en arrêter les effets.

Enfin M<sup>r</sup> Meglia aurait terminé sa protestation en rappelant l'exemple de l'Autriche, qui a pontifié au droit d'*exequatur* pour les actes pontificaux, et en exprimant le vœu que l'exemple de l'empereur François Joseph soit suivi par tous les monarques qui ont l'honneur de professer la religion catholique.

Le ministre des affaires étrangères a répondu par une lettre très-ferme, dans laquelle il maintient tous les droits de l'empereur, dont l'autorité, dit-il, « ne relève que de Dieu. »

Comme on le voit, le conflit religieux est très-grave au Mexique, mais nous espérons qu'il ne tardera pas s'apaiser.

On reçoit de New-York, le 25 février, par le *North American*, la nouvelle suivante :

L'amiral Porter mande que la veille de la prise de Wilmington, les confédérés lancèrent 200 torpilles contre la flotte fédérale, mais que ces engins de destruction furent coulés par l'artillerie.

Le général Joë Johnston a reçu l'ordre de se rendre auprès de Lee pour servir sous sa direction.

On mande de la Nouvelle-Zélande que la situation du pays est moins satisfaisante. La tribu des Touransea avait fait défection et celle de Waitaco s'appretait à aider les tribus de Taranaki dans leur résistance au général anglais Cameron.

Nous lisons dans une correspondance du *Phare de la Loire* :

Je vous ai dit hier que l'Empereur se disposait à aller le mois prochain à Lyon avec son fils ; j'apprends aujourd'hui que l'Empereur ferait ce voyage dans le but de donner le premier coup de pioche au mur d'enceinte de la Croix-Rousse, condamné à disparaître.

On a annoncé que l'*Histoire de Jules César* avait été envoyée à tous les souverains ; on aurait dû dire aux souverains du monde entier, car je sais qu'une frégate qui va partir de Brest ou de Cherbourg pour le Japon en emportera un exemplaire destiné au Taikoum.

La société russe est très-émue des mauvaises nouvelles qu'elle a reçues de Nice. L'état de santé du grand duc héritier inspire les plus vives inquiétudes. Le baron et la baronne de Budberg sont à la veille de quitter Paris pour se rendre auprès de l'impératrice de Russie.

La nomination de trois nouveaux sénateurs est annoncée. On cite les noms de MM. Henry Chevreau, préfet du Rhône ; Devienne, premier président à la cour impériale de Paris ; général Fleury, aide-de-camp de l'Empereur.

M. le duc de Morny, ainsi que nous l'avons dit, est mort vendrédi.

Dès la veille, l'état de l'illustre malade faisait pressentir sa fin prochaine. A huit heures du soir, M. le marquis de La Vallette, ami intime de M. de Morny, était arrivé en toute hâte aux Tuileries pour faire connaître à l'Empereur et à l'Impératrice la crise dangereuse qui venait de se déclarer.

Leurs Majestés se sont rendues au palais de la présidence, et comme il y avait réception aux Tuileries, M<sup>me</sup> la duchesse d'Essling était chargée de prévenir les personnes qui se présentaient de la cause de l'absence de Leurs Majestés.

M<sup>r</sup> l'archevêque de Paris était allé visiter l'illustre malade à midi. A six heures, M. de Morny, qui avait perdu connaissance dès le matin, retrouva sa lucidité d'esprit et put se confesser. A huit heures du soir, les derniers sacrements lui ont été administrés par M<sup>r</sup> Darbois, que l'Impératrice avait fait appeler.

M<sup>r</sup> l'archevêque de Paris dinait en ville lorsqu'on est venu le chercher pour le prier de se rendre au Palais-Bourbon.

La maladie à laquelle a succombé M. de Morny se compliquait d'une gastralgie, d'un détachement du foie et d'une bronchite. Il a été d'abord soigné par M. le docteur Trousseau et le docteur Ollivier. MM. les docteurs Ricord et Reyet ont été appelés plus tard, mais alors la maladie avait pris un caractère désespéré.

Voici quelques détails biographiques sur M. de Morny.

Né à Paris, le 21 août 1811, M. de Morny était âgé de cinquante-quatre ans.

Après avoir fait avec distinction ses humanités au collège Bourbon, il entra en 1830 à l'école d'état-major, d'où il sortit sous-lieutenant en 1832.

Il fut immédiatement envoyé en Afrique, où il a fait la campagne de Mascara et la première campagne de Constantine avec les ducs d'Orléans et de Nemours.

Une blessure sous les murs de Constantine, un courage éprouvé, une valeur brillante, de nobles traits d'audace et de sang-froid lui méritèrent, à vingt-deux ans, la croix d'honneur et la gloire d'être cité avec éloges dans le rapport du général en chef de l'armée expéditionnaire.

Il resta encore quelque temps au service, où il prit le grade de capitaine, et le quitta, en 1838, pour s'adonner à l'agriculture et à l'industrie. Il fonda en Auvergne une vaste fabrique de sucre de betterave.

Les fabricants de sucre de toute la France eurent bientôt à envoyer à Paris une députation pour y défendre leur industrie. M. de Morny fut choisi comme délégué et président de cette réunion. Il n'était alors âgé que de vingt-cinq ans.

En 1840, il fut nommé membre du conseil général de l'agriculture et du commerce.

En 1842, il fut élu député du Puy-de-Dôme au 5<sup>e</sup> tour de scrutin. Il avait juste 30 ans, l'âge de l'éligibilité.

Il fut réélu en 1846 à une grande majorité par le même collège de Clermont, malgré les efforts de l'opposition de gauche, qui patronnait la candidature de M. Jouvot.

Pendant le cours de toutes les sessions législatives jusqu'à la révolution de février 1848, M. de Morny prit une part active aux travaux de la Chambre des députés et s'y distingua.

Aux élections générales de 1849, il fut élu député à l'Assemblée nationale législative par les électeurs de Clermont contre M. Altaroche, qui les avait représentés à la Constituante.

Il fut nommé ministre de l'intérieur en 1850, et président du Corps-Législatif en remplacement de M. Billault en 1854. On sait avec quelle supériorité M. de Morny a rempli ce difficile mandat.

## Nouvelles Diverses.

La commission de l'Adresse s'est entendue sur tous les points que doit embrasser son travail, et elle s'occupe maintenant de la rédaction. On croit que le projet d'Adresse pourra être lu en séance publique vers la fin de la semaine.

— Le Sénat sera représenté aux obsèques de M. le duc de Morny par une députation de vingt membres.

Cette députation se compose de MM. de Mentque, marquis de Gricourt, amiral Le Prédour, baron Ernest Leroy, Rouland, Dariste, maréchal Niel, comte de Salignac-Fénélon, Monier de La Sizeranne, prince de Wagram, Vuillefroy, baron de Varennes, général comte de Palikao, maréchal Forey, Godelle, baron Gros, Réveil, duc de Padoue, Elie de Beaumont, général Daumas.

— On aura sans doute remarqué que l'Angleterre ne s'est pas fait représenter dans le congrès télégraphique ouvert le 1<sup>er</sup> de ce mois à Paris. Le *Mémorial diplomatique* en donne la raison.

« Tandis que, dit-il, la télégraphie dans les Etats continentaux forme un monopole du gouvernement, au-delà de la Manche elle est

tête de jeune fille, aux regards azurés, aux lèvres vermeilles et ouvertes, aux cheveux châtain flottant au vent, malgré les efforts réitérés de deux petites mains potelées, charmantes en dépit du hâle colorant des premiers soleils.

Elle n'avait pas les vives couleurs des jeunes paysannes, ni leurs joues grasses et rebondies ; loin de là, elle était un peu pâle, son visage était allongé, son front large et pur, ses traits délicats ; tout enfin dans la physionomie annonçait la distinction. Pour nous servir de l'expression consacrée en pareil cas à la campagne, c'était une demoiselle.

Le pêcheur se frotta les yeux pour s'assurer qu'il ne dormait pas.

Puis, comme l'espégle le regardait toujours avec cette persistance naïve qui est le propre de l'ingénuité, il se sentit tout intimidé, tout bête, ne sut quelle contenance tenir, et pour se tirer d'embarras, salua gauchement.

La jeune fille rit une troisième fois, tout en rendant le salut ; puis, sans plus s'inquiéter, elle quitta la fenêtre en chantant le refrain d'une ronde normande, que machinalement le pêcheur se prit à murmurer en sourdine.

La belle était disparue depuis plusieurs minutes,

la chanson était finie, que le pêcheur était encore là, planté sur ses jambes, tournant son chapeau entre ses mains.

Une jeune fille chez la mendiante ! n'était-ce pas événement miraculeux ?... Il préoccupait tellement l'esprit de celui qui venait d'en être témoin, que, ne songeant plus au but de sa promenade et de sa course, le pêcheur, au lieu de continuer à gravir la côte, la descendit rapidement pour être le premier à raconter cette grande nouvelle.

Une heure après, la plus grande partie de la population de la Bouille était en émoi.

C'était alors comme aujourd'hui en matière de commérages. On commença par se moquer du pêcheur ; puis comme il persistait, comme il affirmait, l'incrédulité fut ébranlée, et les conjectures les plus bizarres furent mises en avant.

Quand il s'agit de curiosité, et de curiosité féminine, on fait bien du chemin en une heure. Ce ne sont pas les suppositions qui manquent, et des hypothèses on va vite aux preuves... quand on peut. Or, comme dans la situation rien n'était plus facile, les femmes de la Bouille et même quelques maris, se mirent sans plus tarder en route, abandonnant les enfants, laissant la soupe des maris se faire comme

elle le pourrait.

Nos curieuses marchaient par petits groupes, devisant avec une volubilité digne des plus grands éloges.

On eût dit une procession. Ce mouvement inusité ne tarda pas à attirer l'attention de la Vieille de la Côte, elle pressentit un danger, elle comprit bien vite que la présence de la jeune fille était la cause de cette promenade extraordinaire. Cette curiosité inconvenante la blessa ; mais qu'y faire ?

— Ouais ! dit-elle, ils veulent déjà la voir... aujourd'hui les femmes, demain les hommes !... mais Dieu sera pour moi cette fois !... et malheur, oh ! oui, malheur à celui qui convoiterait mon trésor !

Cependant les curieuses s'étaient postées à quelque distance de la maison ; les plus hardies n'avaient même pas craint d'avancer jusque devant la porte. On attendait l'apparition.

— Ne te montre pas, mignonne ! disait la prudente Vieille, — dont la voix avait pris une expression de tendresse ineffable, — ne te montre pas !

Et elle s'empressait, prévoyance tardive, de tirer les rideaux de la lucarne.

Vaines défenses ! aux premiers bourdonnements de toutes ces voix de femmes, la jeune fille s'était

élancée et avait, sans plus de souci, montré aux commères attentives son gracieux visage. Au même instant vingt doigts se dirigèrent vers la lucarne, et vingt voix s'écriaient à la fois : La voilà ! la voilà.

— Eh bien ! dit le pêcheur, qui avait conduit le plus impatientes, eh bien ! avais-je la berlue ?... n'est-elle pas jolie comme un petit cœur... fraîche...

— Ta, ta, ta, ta ! la voilà parti, monsieur l'engoué, répondit une femme de haute stature, en frappant sur l'épaule du pêcheur enthousiaste... fais-moi donc le plaisir d'aller voir à la maison si j'y suis...

Le pauvre homme se trouvait devant sa femme, la grande Magdeleine, une gaillarde assez mauvaise qui n'entendait pas raillerie sur certains chapitres. Sans répliquer, le pêcheur s'esquiva au plus vite, autant pour obéir aux ordres de sa dame et maîtresse, que pour échapper aux quolibets qui pleuvaient sur lui de toutes parts.

— La voilà donc, cette belle mijaurée, continua Magdeleine d'un ton à la fois ironique et menaçant, belle perruche, ma foi.

La jeune fille écoutait sans comprendre.

— Ah tu viens ici pour debaucher nos maris ;

exploitée par l'industrie particulière, qui est complètement libre d'établir ses tarifs.

Le cabinet britannique ne saurait donc prendre d'engagements en faveur de l'unification de la taxe pour les communications télégraphiques, attendu qu'il dépend uniquement de la volonté de l'industrie privée de les accepter ou de les repousser.

A propos de la conférence qui siège en ce moment à Paris, pour régler le développement à donner aux communications télégraphiques, le *Morning Post* rend hommage à cette nouvelle initiative du gouvernement des Tuileries. Il fait ensuite ressortir, indépendamment des avantages assurés du commerce, « la grande mission politique et humanitaire de la télégraphie électrique. »

Le conseil municipal de Lyon vient de voter une adresse à l'Empereur pour remercier Sa Majesté de ses bonnes dispositions en faveur de cette ville.

M. Chevreau, conseiller d'Etat, préfet du Rhône, a profité de cette réunion du conseil pour exposer le plan des travaux destinés à achever la transformation de la vieille cité lyonnaise. Son rapport a reçu l'adhésion unanime du conseil municipal.

Les habitants de la Croix-Rousse ont envoyé une députation à M. Henri Chevreau, pour le prier de transmettre à l'Empereur l'expression de leur reconnaissance.

Le préfet a reçu la députation à l'hôtel de ville, entouré d'une foule considérable. On était accouru de toutes parts pour assister à cette manifestation.

L'allocation que M. Chevreau a adressée à ces délégués a déterminé une ovation d'enthousiasme aux cris de *Vive l'Empereur!*

La *Gazette de la Croix* annonce que le protocole arrêté entre la Prusse et la France, le 14 décembre 1864, dans lequel le 1<sup>er</sup> juillet est fixé pour la mise en vigueur des traités de commerce du 2 août 1862, a obtenu l'approbation de tous les États du Zollverein.

## Chronique Locale.

L'ÉGLISE S-NICOLAS.

IV. Suite (1).

Nous sommes à l'intérieur de l'église, chers lecteurs, et nos yeux se sont dirigés instinctivement sur les voûtes qui couronnent l'entrée de chacune des nefs latérales.

Leur examen nous apprend que là étaient, jadis, ces chapelles absidales dont il a été parlé précédemment : les fenêtres qui les éclairent sont fermées par le cintre roman du XII<sup>e</sup> siècle; les *tores*, formant les nervures qui divisent leurs voûtes, reposent sur des têtes

(1) Voir l'*Echo* des 24 janvier, 11, 28 février.

bien ! tu n'as qu'à t'y frotter encore et tu verras !...

Un geste significatif prouva à l'innocente fillette qui ne pouvait savoir que cette apostrophe insolente s'adressait à elle, prouva disons-nous, qu'elle était bien l'objet de cette menace insultante.

Comme elle ne répondait pas et que personne ne paraissait pour prendre sa défense, d'autres commères nirent à leur tour leurs voix aigres ou tonnantes à la voix de Magdeleine. C'était un torrent d'injures qui allait toujours croissant.

Justement effrayée et ne s'expliquant pas cette manifestation hostile, la pauvre enfant se retira précipitamment en pleurant à chaudes larmes.

Toute cette scène s'était passée très-rapidement et en moins de temps que nous avons mis à l'écrire. La mendicante, qui n'avait qu'imparfaitement entendu les odieux propos des commères, s'était abstenue de paraître, espérant que, leur curiosité une fois satisfaite, elles s'éloigneraient. Elle avait compté sans la Magdeleine !...

Mais quand elle vit la jeune fille en larmes, sans s'inquiéter du nombre, sans plus songer à l'antipathie qu'elle inspirait, elle sentit son cœur bondir d'indignation et de colère, et, l'œil en feu, la bouche crispée, brandissant une béquille, elle se montra

humaines d'un beau caractère architectural : ces têtes rappellent, de loin, la tradition antique.

Les murs latéraux du nord et du midi, jusques et y compris la troisième travée, sont percés également de fenêtres romanes. L'ordonnance supérieure de ces murs n'a subi aucun changement dans son ensemble; les chapiteaux qui terminent leurs piliers sont aussi romans; quant aux bases, elles sont de l'époque de la reconstruction des voûtes au XV<sup>e</sup> siècle.

Le mot *reconstruction* serait-il impropre ? Je ne sais, car, en l'absence de documents et au dire d'une personne expérimentée en pareille matière (1), peut-être les fondateurs de Saint-Nicolas n'ont-ils pas eu le temps ou les moyens de construire des voûtes en pierres, peut-être même n'ont-ils voulu établir qu'une voûte en charpente et lambris, genre d'ouvrage fort usité à leur époque.

Toujours est-il que le raccordement des nervures des voûtes actuelles, à la rencontre des murs latéraux, présente un assemblage insolite du roman et de l'ogive aigüe à nervures prismatiques; il indique un sol ancien, beaucoup plus bas que celui d'aujourd'hui.

D'autre part, l'inspection extérieure des murs latéraux et de leurs contreforts, comme la vue du pignon oriental, nous montrent une sur-élévation de maçonnerie bien différente de celle employée d'ordinaire aux constructions du XII<sup>e</sup> siècle; celle-ci étant formée, ainsi qu'on peut le voir, là et ailleurs, par des pierres d'une dimension et d'une pose régulièrement uniformes.

De ces remarques il s'en suit qu'avant le XV<sup>e</sup> siècle les habitants de Saint-Nicolas avaient été contraints d'exhausser le sol de leur église; Bourneau nous en dit les causes.

Le 3 janvier 1496 une inondation merveilleuse, écrit-il, emporta les premiers ponts de bois de la Tonnelle, détruisa les quais qui commençaient tant à embellir la ville qu'à la défendre des violences de la Loire, en bornant son cours.

Après le XV<sup>e</sup> siècle et la construction des voûtes en pierres que nous voyons maintenant, un nouvel exhaussement fut opéré et abaissa la hauteur de l'édifice en lui enlevant les proportions architecturales dont l'absence frappe tous les visiteurs.

La nécessité est encore ici une excuse péremptoire pour nos devanciers.

Une seconde invasion diluvienne eut lieu le 15 mars 1615; elle fut si violente, dit le même auteur, qu'elle renversa la contrescarpe des fossés qui séparaient la ville du faubourg des Billanges : les eaux montèrent presque au niveau du grand autel de Saint-Nicolas. Ce grand autel, rappelons-le, était à l'opposé de celui

(1) M. Joly-Leterme, architecte des monuments historiques.

tout à-coup à l'ennemi et marcha résolument à lui.

A cette apparition inattendue, le groupe le plus rapproché, celui-là même où pérorait Magdeleine, fit un mouvement rétrograde.

— Eh bien ! que voulez-vous ? que vous a-t-elle fait, cette enfant ?... dit-elle. Passez votre chemin et laissez-nous, mauvaises ménagères, mauvaises épouses, mauvaises femmes, mauvais cœurs qui insultez la faiblesse et l'innocence.

Pendant cette longue apostrophe, coupée par des silences interrogateurs ou menaçants, les plus hardies s'étaient remises de leur étonnement et avaient repris courage, la Magdeleine surtout. Aiguillonnées par les épithètes peu flatteuses qui leur étaient jetées à la face, elles reprirent l'offensive.

— Ah ! ah ! l'innocence ! fit la Magdeleine, en ricanant, l'innocence chez la jeteuse de sort !

Toutes les femmes firent chorus.

— Oui l'innocence ! c'est un mot que tu ne connais pas, la Magdeleine, et c'est pour cela que tu en ris ?...

La paysanne voulut répliquer, mais son adversaire ne lui en donna pas le temps...

(La suite au prochain numéro.)

qui existe à l'heure où nous sommes; il reposait, en outre, sur des dalles moins élevées.

Il a été constaté lors des réparations faites postérieurement à la crue du 17 janvier 1845, que l'enfouissement du sol de l'église était supérieur à deux mètres; du reste, les fouilles pratiquées au début des travaux de 1864 ont mis à découvert le pourtour de l'ancien chœur, en état parfait de conservation, et confirmé ce que j'avance.

Ainsi, des bases romanes correspondantes aux chapiteaux romans des piliers ont été vues à cette profondeur : elles resteront ensevelies désormais sous les amas de terre et de sable qui les recouvrent et témoignent dans les siècles des siècles d'un autre âge comme des efforts tentés pour les conjurer.

Que ce passé éclaire et soutienne l'avenir : ne perdons point courage; travaillons sans peur à fortifier, à embellir notre cité : le calme ne succède-t-il pas à la tempête.

Nous avons encore bien des choses à examiner dans ce vieil édifice; mais ajournons une dernière fois notre visite, dans la crainte de fatiguer le lecteur. PAUL RATOUIS.

Une lutte terrible et dont les suites ont été assez graves a eu lieu dans les premiers jours de la semaine dernière entre les jeunes gens du tirage des communes de Saint-Sylvain, Soucelles et Villevêque, près Angers.

Les jeunes gens de Saint-Sylvain s'étaient rendus dans la soirée à Villevêque, tambour et drapeau en tête, et une première lutte avait eu lieu, dans le cabaret du sieur Leblois, entre les nommés Menoult, de Saint-Sylvain, et Poirier, de Villevêque. Séparés aussitôt par leurs camarades, ils se dispersèrent dans tous les cabarets du village.

Aigris par cette première rixe et échauffés par les nombreuses rasades qu'ils avaient avalées, plusieurs camarades de Poirier, auxquels s'étaient adjoints sept ou huit autres de la commune de Soucelles, se mirent à la poursuite de ceux de Saint-Sylvain, quand ceux-ci quittèrent le village pour regagner leur domicile. Armés de pierres et de bâtons, ils les rejoignirent à environ deux kilomètres du bourg et les attaquèrent.

Après s'être bien défendus, les Saint-Sylvainois, en plus petit nombre, durent plier et se réfugièrent dans une maison voisine, abandonnant sur le terrain le nommé Menoult, dont les blessures sont très-graves. Cernés dans leur dernier refuge, il fallut se rendre et livrer leur drapeau, qui fut déchiré et les lambeaux emportés à Villevêque en signe de victoire. Les vainqueurs eurent encore l'audace de se faire donner de l'argent par les vaincus, pour payer, disaient-ils, les frais de la guerre.

La justice s'est émue de cette lutte par trop inégale, et où les vainqueurs ont eu peu de souci des règles de la loyauté. Ils auront à répondre à une accusation de coups et blessures. Il y a lieu de croire que les vaincus ne paieront pas seuls les frais de la guerre.

MAIRIE DE SAUMUR.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Les jeunes soldats ci-après désignés sont invités à se présenter au secrétariat de la Mairie, à Saumur, avec leurs livrets militaires, pour une communication qui les intéresse.

Martin (Théophile-Auguste), sergent au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de la marine.

Duchesne (Louis), grenadier au 41<sup>e</sup> régiment de ligne.

Durham (Ernest), fusilier au 41<sup>e</sup> régiment de ligne.

Nouchet (Pierre), fusilier au 41<sup>e</sup> régiment de ligne.

Ory (Louis), voltigeur au 41<sup>e</sup> régiment de ligne.

Bornoville (Casimir-Amédée), sergent au 85<sup>e</sup> régiment de ligne.

Fouet (Victor), fusilier, au 58<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Ragueneau (Edmond), grenadier, au 58<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Saumur (Henry), grenadier, au 58<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Rouillier (Frédéric), sapeur, au 1<sup>er</sup> régiment de génie.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Hier ont eu lieu, à l'église de la Madeleine, les obsèques de M. le duc de Morny, président du Corps-Législatif.

Les sentiments qui éclataient partout sur le passage du convoi indiquaient bien que c'était là un deuil public, et que tout le monde comprenait la grandeur de la perte que l'Empereur et le pays venaient de faire.

Un emprunt de 600 millions de dollars a été voté à Washington pour la continuation de la guerre.

Au Mexique, la garnison de Oajaca, forte de 7,000 hommes, s'est rendue sans condition au maréchal Bazaine. Le général Diaz a tâché de s'échapper, mais il a été arrêté et fusillé.

Les troupes françaises ont détruit les guerrillas commandés par Romera Roja. Romera a été fusillé.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

### Marché de Saumur du 11 Mars.

Froment (l'hectol.)	15 40	Haïlle de lin.	48 —
2 <sup>e</sup> qualité, —	14 80	Paille hors barrière	48 16
Seigle. . . . .	8 50	Foin. . . . .	95 88
Orge . . . . .	8 50	Luzeine (les 750 k)	93 —
Avoine anc. (entrée)	9 —	Graine de trèfle .	150 —
Fèves. . . . .	14 —	— de luzeine.	120 —
Pois blancs . . . . .	27 —	— de colza. . . . .	28 50
— rouges . . . . .	25 —	— de lin . . . . .	26 —
Cire jaune (50 kil).	225 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	54 —	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis . . . . .	45 —	— cassées (50 k.) . . . . .	— —

### COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1864. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 150 à 180
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 100 à 120
Ordin., envir. de Saumur . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 60 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 55 à »
Saint-Léger et environs . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 45 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 40 à »
Le Puy-N.-D. et environs . . . . .	1 <sup>re</sup> id. 42 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 38 à »
La Vienne, 1864. . . . .	30 à 34

ROUGES (2).	
Souzay et environs 1864. . . . .	90 à 120
Champigny, 1864. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 220 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 150 à »
Varrains, 1864. . . . .	80 à 100
Bourgueil, 1864. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 120 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 100 à »
Restigny 1864. . . . .	75 à 85
Chinon, 1864. . . . .	1 <sup>re</sup> id. 75 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 62 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

### Sommaire de l'ILLUSTRATION du 11 mars.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Anniversaire de l'avènement au trône du vice-roi d'Egypte. — Courrier de Londres. — Revue littéraire. — Exposition des Beaux-Arts à Madrid (fin). — La légende de la place Maubert (fin). — Causerie dramatique. — Passage du Mont-Cenis pendant l'hiver. — Réception officielle du consul d'Espagne par le gouverneur de Saïgon. — Dévotion à l'abbaye de Saint-Victor-les-Marseille. — La dernière éruption de l'Etna.

Gravures : Bal donné par M. le maire de Toulon aux divers corps et administrations maritimes, militaires et civiles de la ville. — Pose de la première pierre d'un quartier européen, au Caire. — Bal, au Caire, à l'occasion de l'avènement du vice-roi. — Le bal de M. et M<sup>me</sup> Petit-Sac, par Bertall (35 sujets). — Passage du Mont-Cenis pendant l'hiver : départ de la gare Saint-Michel; changement de voitures en traîneaux à Lans-le-Bourg. — Le consul d'Espagne revenant de l'audience officielle du gouverneur de Saïgon. — Messe annuelle dans l'église souterraine de Saint-Victor-les-Marseille. — Dietsch, maître de chapelle de la Madeleine. — Eruption de l'Etna. — Échecs. — Rébus.

### BOURSE DU 11 MARS.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 67 75.

4 1/2 p. 0/0 baisse 35 cent. — Fermé à 94 40

### BOURSE DU 13 MARS.

3 p. 0/0 hausse 5 cent. — Fermé à 67 75.

4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 94 60.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

### UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 5 kilomètres de Saumur, sur la route de Saumur à Montsoreau, NOMMÉE

### LA MAISON DE MARCONNAY,

Comprenant : Maison de maître, servitudes, serre, cour d'honneur, basse-cour, terrasse, vaste jardin planté d'arbres à fruits, arbustes et fleurs; allée de tilleuls, caves, pressoirs, caveaux, etc.

Le tout en un seul tenant. S'adresser, pour visiter et pour traiter, à M. MAURICEAU, huissier à Turquant, ou à M<sup>me</sup> BECQUET DE PARNAY. (114)

Etude de M<sup>e</sup> GAZEAU, notaire à Jarzé (Maine-et-Loire).

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### LA TERRE

DES

### ROCHES DU GRAND-MONTPLACÉ

Située près le bourg et en la commune de Jarzé, sur le bord de la route départementale d'Angers à Baugé.

1<sup>o</sup> Maison d'habitation, en bon état, clos de vigne, terres et prés, formant la réserve, de... 15 h. 39 a. 00 c.

2<sup>o</sup> Métairie de Montplacé... 34 45 90

3<sup>o</sup> Closerie de la Bonnetière... 5 80 80

4<sup>o</sup> Métairie de Beaulieu... 28 83 62

Le tout dans un tenant... 80 47 32

Vue magnifique, terres de première qualité.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> GAZEAU, notaire. (115)

Etude de M<sup>e</sup> GUÉRIN, huissier-audencier à Saumur.

### VENTE

Par autorité de justice.

Le jeudi 16 mars 1865, à midi précis, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison Martin, sise à Saumur, rue du Petit Mail, en face de la rue des Basses-Perrières, à la vente publique aux enchères des objets mobiliers ci-après :

Glaces, chaises, rideaux, tapis, fauteuil Voltaire, table de toilette, bureau, malles, selles, brides, bridons, pistolets, sabres, lits en fer, matelas, paillasses, sangles, étriers, étrivières, mors de bride, éperons, etc., etc.

On paiera comptant et 5 p. 0/0.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

### PORTION DE MAISON

AVEC BOUTIQUE

Rue Saint-Nicolas, n° 72.

S'adresser, à M. VAILLOT, même rue. (528)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

BOUTIQUE et portion de MAISON, rue Royale.

S'adresser à M<sup>me</sup> RAGUIDEAU.

### A CÉDER

Un établissement de LOUAGE DE CHEVAUX ET DE VOITURES.

S'adresser à M. GIRAUD, rue d'Orléans, Saumur. (1)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

UNE MAISON AVEC JARDIN, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M<sup>me</sup> MARGAIN.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M<sup>e</sup> LAUMONIER. (45)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

LA CURE DE NANTILLY,

Située sur la place de l'Eglise, consistant en salle manger, salon de compagnie et cuisine au rez-de-chaussée, plusieurs chambres au premier étage, petite cour et jardin. S'adresser audit M<sup>e</sup> LEROUX.

### A VENDRE

Trois hectares 27 ares

### DE PRÉ

Dans la prairie de la Coquère, commune d'Allonnes.

S'adresser à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (108)

### M. CHEROUZE,

Rue d'Orléans, 54,

A l'honneur de prévenir le commerce de Saumur, qu'à dater de ce jour, il entre en correspondance, pour le transport de la messagerie et des finances, avec la Compagnie générale de messageries A. Kellermann et C<sup>e</sup>, rue du Bouloi, 22, à Paris.

La Compagnie générale de messageries A. Kellermann et C<sup>e</sup> a l'honneur de prévenir le commerce de Saumur qu'elle cesse, dès ce jour, toutes relations avec M. CHARIER, pour le transport de sa messagerie et de ses finances, et qu'elle a pour nouveau correspondant M. CHEROUZE, rue d'Orléans, 54. (84)

ON DEMANDE UN APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

### LE CHATEAU DE BRIACÉ

Situé au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levées, et les vastes jardins qui l'entourent. Résidence agréable, près la Loire, et aux portes de Saumur.

On vendrait également la totalité de la propriété qui contient 26 hectares, en jardins, terres labourables, prés et osaies.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

Etudes de M<sup>e</sup> BIZARD, notaire à Angers, et de M<sup>e</sup> GELINEAU, notaire à Brissac (Maine-et-Loire).

### A VENDRE

ENSEMBLE OU PAR LOTS,

### Une partie de la magnifique FORÊT DE BRISSAC,

Communes de Notre-Dame-d'Alençon, Faye et Vauchrétien.

Elle comprend des bois-taillis, une ferme et des pièces de terre; le tout en un seul tenant, d'une contenance de 405 hectares environ.

Facilité de défricher et de créer une belle terre.

S'adresser, pour visiter, au garde de la forêt, et, pour traiter, à M. THIBAUT, expert, rue du Faubourg-Saint-Samson, à M<sup>e</sup> GELINEAU, notaire à Brissac, ou à M<sup>e</sup> BIZARD, notaire à Angers. (73)

### NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

### DICTIONNAIRE

DE LA

# CONVERSATION

## ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

### SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

VIENT DE PARAÎTRE,

A 10 centimes la livraison,

## L'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

Par M. THIERS;

## LES GIRONDINS

Par M. DE LAMARTINE,

Chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean, 1, à Saumur,

Seul dépositaire

### DES PLUMES INOXYDABLES HUMBOLT.

CARTES A JOUER, DE GRIMAUD, A COINS DORÉS, pour soirées.

## CHEMINÉES QUI FUMENT.

M. CHINAT, fumiste à St-Mathurin,

prévient qu'il se charge d'empêcher de fumer toutes les cheminées, même les plus rebelles, qui ont cet insupportable défaut.

Il se charge aussi de la construction des fourneaux en tous genres.

M. Chinat garantit ses travaux;

Il se transportera chez les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance et le faire appeler; elles auront lieu d'en être satisfaites. (507)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

### ABONNEMENTS.

11<sup>e</sup> année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

	Un an.	Six mois.
PARIS,	15 fr.	8 fr.
DÉPART.,	} 18 fr. 10 fr.	}
CORSE,		
ALGÉRIE,		
ÉTRANGER, selon le tarif postal.		

# LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

BUREAUX A PARIS,

Rue Sainte-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

La FRANCE ÉLÉGANTE, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa onzième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Renonçant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la FRANCE ÉLÉGANTE a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie dans le courant de chaque année: — 1<sup>o</sup> 24 numéros, format grand in-8°, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2<sup>o</sup> 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M<sup>me</sup> Héloïse LELOIR;

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

— 5<sup>o</sup> 12 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre; — 4<sup>o</sup> 12 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — 5<sup>o</sup> 4 à 6 planches de tapisseries coloriées ou dessins pour crochet, filet de tricot; — 7<sup>o</sup> Plusieurs morceaux de musique, de chant et de piano; — et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

Parmi les écrivains les plus aimés du public, citons au hasard: MÉRY, PAUL FÉVAL, PIERRE ZACCONE, JULES SANDEAU, ALFRED DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, ÉTIENNE ENAULT, JULES KERGOUMARD, ELIE BERTHET, M<sup>me</sup> ANAIS SÉGALAS, COMTESSE DASH, CLÉMENCE ROBERT, ETC., ETC.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.